

Quelles sont nos communes qui pourraient fusionner ?

La Flandre veut favoriser les fusions de communes. Peu de chances en Wallonie

Encourager des communes à fusionner via des gros avantages financiers, telle est la volonté affichée en Flandre. Au sud du pays, on n'est pas sur la même longueur d'ondes. L'autonomie communale, on y tient et on préfère travailler sur les structures du type communauté urbaine à la lilloise. Toutefois, l'idée de fusionner différentes communes liégeoises n'est pas si saugrenue que cela à la lueur de plusieurs facteurs (géographiques, financiers, zones de police, mobilité...). Petit scénario de politique fiction.

La semaine dernière, la ministre flamande de l'Intérieur, Liesbeth Homans, une N-VA, a rédigé une note pour inciter les communes flamandes qui le souhaitent à fusionner. L'idée étant de leur proposer un incitant. Concrètement, les communes qui voudront fusionner bénéficieront d'une reprise de dette par les autorités flamandes d'un montant de 500 euros par habitant des entités concernées.

L'idée étant, selon la nationaliste flamande, de leur demander de réfléchir à leur rôle dans le futur. « *Peuvent-elles, dans leur dimension actuelle, continuer à garantir un service de qualité à leurs citoyens ? Sont-elles suffisamment armées pour faire efficacement face aux nombreux défis qui se présentent ?* », déclarait l'intéressée par voie de communiqué.

PAS CHAUD EN WALLONIE

Ce n'est pas la première fois que le débat quant à une nouvelle

fusion des communes revient sur la table. En Flandre, l'idée n'est clairement pas un tabou,

tant qu'au sud du pays, le sujet est bien plus sensible. Ainsi, il y a quelques années, Paul Furlan (PS, en charge des Affaires intérieures en Wallonie), balayait l'idée d'un revers de la main : « *Ce serait une absurdité, en Flandre comme en Wallonie, en termes de qualité de services. Sur tout qu'en Wallonie, certaines communes peu peuplées ont des territoires très vastes.* »

Ne négligeons pas non plus que les édiles locaux auraient bien du mal à renoncer à une once de pouvoir, même au nom de l'intérêt collectif. Pourtant, une réflexion serait légitime, notamment pour les communes de plus petite taille (la référence souvent citée étant une population inférieure à 15.000 habitants) : sont-elles encore capables de fournir des services de qualité à leur population, tout en devant faire face à un contexte budgétaire global délicat pour les pouvoirs locaux ?

Les intercommunales sont une première réponse puisqu'elles permettent de gérer des services aux citoyens au-delà des seules frontières communales, en matière, d'eau, de déchets, d'électricité, etc.

En région liégeoise, les édiles locaux sont réticents à aller plus loin. La quasi-totalité préférant opter pour la sacro-sainte communauté urbaine, quand d'autres mettent en avant les opérations qu'ils entretiennent avec une commune voisine. « Nous sommes, en région liégeoise, plus dans l'optique de la communauté Liège Métropole. On avance, ça se structure-UN », détaille Stéphane Moreau, bourgmestre d'Ans, com-

mune qui pourrait par exemple englober Awans et/ou Saint-Nicolas.

Pourtant, prenons-nous un instant à un petit jeu de politique fiction.

Quelles communes pourraient fusionner ? Que ce soit pour des raisons purement économiques ou par une logique territoriale. Ainsi, Neupré pourrait être tenté par une fusion avec Nandrin ou Esneux, deux communes limitrophes, plutôt que de se tourner vers Seraing, avec qui elle forme pourtant une zone de police. « *Je ne suis contre rien, pour autant que ça soit réfléchi. Rien n'empêcherait une fusion Neupré-Nandrin ou Neupré-Esneux, il y a plusieurs opportunités. Mais bon, quand je vois déjà la marche arrière opérée par le Gouverne-*

ment en ce qui concerne les fusions communes-CPAS, je ne vois pas comment on pourrait aller plus loin avec les seules communes. Et puis, c'est changeant. À l'époque, me rappelle très bien que la quasi-totalité des socialistes des différentes entités de Neupré voulaient que l'on soit inclus dans Seraing ! Comme quoi... », argumente Arthur Cortis, mayor PS de Neupré.

« NE PAS MULTIPLIER LES SUPERSTRUCTURES »

Ans partage sa zone de police avec Saint-Nicolas, petite commune liégeoise très densément peuplée. Pourtant, son mayor a

un avis tranché : « *On ne peut pas non plus multiplier les superstructures. Il est vrai que l'incitant flamand est non négligeable. Mais si on prend les choses à l'heure actuelle en Wallonie, sans incitant, cela n'a que peu d'intérêt techniquement.* »

Le bourgmestre d'Awans, commune voisine plus petite, est sur la même longueur d'ondes. « *On réduirait le nombre d'élus, c'est vrai. Mais politiquement, je suis*

plutôt réfractaire. Le découpage actuel n'est pas mal fait et nous privilégions déjà les achats groupés de matériel avec d'autres communes », lance Pierre-Henri Lucas (MR-Awans).

Plusieurs facteurs (territoriaux, économiques, groupement au sein d'une zone de police) font pourtant qu'une fusion ne serait pas saugrenue.

QUELLES COMMUNES ENSEMBLE ?

On peut ainsi penser à Saint-Nicolas et/ou Awans qui pourraient se greffer à Ans et Grâce-Hollogne, aux deux communes de la Basse-Meuse Juprelle et Bassenge ; à Visé, Dahlem et Blegny ; Fléron et Beyne. Plus au sud de l'arrondissement, Neupré pourrait se rapprocher de Nandrin voire d'Esneux, quand Comblain pourrait se tourner vers les communes rurales d'Anthines et Hamoir. Attention, ceci n'est qu'une fiction.

Conclusion, sans de gros incitants financiers de la part de la Région wallonne, inutile d'envisager, ne fût-ce qu'une seconde, une fusion entre deux communes liégeoises. À moins qu'un jour, les réalités économiques ne rendent inévitable ce scénario de politique fiction. ■

GASPARD GROSJEAN

LE PROJET DE VEGA

Fusionner huit communes liégeoises

Il y a un peu plus d'un an de cela, la coopérative Vega, qui compte un élu à Liège en la personne de François Schreuer, formulait une proposition inédite. La coopérative « Vert & Rouge » avait ainsi sorti de son chapeau une proposition a priori provocatrice mais non dénuée d'intérêt : fusionner les huit communes de la couronne liégeoise (Ans, Beyne-Heusay, Fléron, Chaudfontaine, Herstal, Saint-Nicolas, Seraing et Liège) en une entité de 400.000 habitants.

Grosso modo, il s'agissait là de faire à Liège ce qui a été fait à Anvers, en 1974.

Ainsi, François Schreuer avait déclaré à l'époque : « Près de 10 % de la population wallonne, c'est une taille critique pour mener des projets d'envergure. Contrairement à l'ASBL « Liège Europe Métropole », cette nouvelle entité serait pourvue d'un pouvoir fiscal et de conseillers élus démocratiquement. Nous proposons, comme à

Anvers, des conseils de district ou de quartier (10 à 20.000 habitants) qui permettraient de continuer à mener des politiques plus locales tout en développant la participation citoyenne. »

Dans les faits, si ces huit communes étaient fusionnées pour former un « Grand Liège », ce dernier aurait une superficie de 205 km², pour une population de 400.000 habitants.

Trois arguments étaient avancés par Vega pour défendre une telle idée. « Atteindre une taille cri-

tique permettant de financer des projets d'envergure ; imposer au niveau wallon la réalité urbaine de Liège, qui est la principale ville de Wallonie mais est victime des habitudes politiques de saupoudrage des moyens et, enfin, faire en sorte que la Ville-centre puisse, par sa taille suffisante, jouer un rôle de moteur des futurs organes de supracommunalité » Une position qui aurait certainement trouvé meilleur écho au nord du pays... ■

G.G.

À COMBLAIN-AU-PONT

« Proche d'autres communes rurales »

Comblain-au-Pont est une commune particulière au sein de la région liégeoise. En effet, si elle fait bel et bien partie des 24 communes qui forment l'arrondissement de Liège, Comblain dépend du parquet judiciaire d'un autre arrondissement, à savoir celui de Huy, et est la seule commune liégeoise de la zone de police du Condroz.

Son bourgmestre, Jean-Christophe Henon (cdH), est bien au courant de la proposition flamande. Si une telle idée venait à être mise en place en Wallonie, rencontrerait-elle chez lui un intérêt ? Il commente : « Si le Gouvernement wallon décidait d'une telle mesure, imposée, alors nous irions plutôt vers des communes avec le même profil que la nôtre, à savoir un caractère plus rural et une taille pas trop impor-

tante. Je pense directement à Anthisnes et Hamoir, qui ont, en quelque sorte, la même structure que nous. »

Le bourgmestre comblinois précise bien que ce n'est pas d'actualité, même s'il évoque plusieurs collaborations déjà mises en place. « Avec Hamoir, par exemple, nous travaillons ensemble pour l'urbanisme. Ainsi, les deux personnes du « Cadre de Vie » sont employées un mi-temps par une commune, un mi-temps par l'autre. Autre fait : nous avons besoin d'une tractopelle, Hamoir aussi. Nous avons donc acheté un engin que nous nous partageons », se félicite Jean-Christophe Henon.

Quant à une fusion pure avec l'une et/ou l'autre commune, le mayer sait que ce serait très « touchy ». « C'est un sujet politiquement sensible », confesse l'intéressé.

En attendant, les initiatives bilatérales entre Comblain et ses voisins se multiplient, histoire de maîtriser les coûts. ■

G.G.

INCITANTS FINANCIERS

500 € par habitant, cela donnerait...

La Flandre propose donc 500 euros par habitant de chaque commune qui fusionnerait via une reprise de dette. Cela pourrait donner ceci chez nous :

> **Ans et Saint-Nicolas** : 27.350 et 22.647 habitants, soit 25 millions d'euros ;

> **Neupré et Esneux** : 9.800 et 13.167 habitants, soit 11,5 millions d'euros ;

> **Juprelle et Bassenge** : 8.300 habitants pour chacune, soit 8,3 millions d'euros ;

> **Visé, Dalhem et Blegny** : 16.800, 6.400 et 12.600 habitants, soit 17,9 millions d'euros.

N'oublions pas : ceci est une fiction. ■

G.G.